

CHAPITRE XVI

CRÉDIT EXTRA-BUDGÉTAIRE

Un crédit de fr. 4,000 a été voté le 2 Août 1889, par le Conseil Municipal pour faciliter l'envoi à l'Exposition universelle à Paris, de quelques citoyens ou élèves des écoles municipales d'art ; il a été dépensé sur ce crédit 3,700 fr. Les 300 fr. restant ont été portés à compte de réserve pour être utilisés s'il y a lieu à la publication des rapports demandés à nos délégués.

Nous avons indiqué dans le Chapitre *Administration* du présent compte-rendu, les dispositions prises par le Conseil Administratif pour l'exécution de la décision du Conseil Municipal (*voir p. 29*).
